

FORMATION A LA CONDUITE DE CHARIOTS AUTOMOTEUR PERMETTANT LA DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION DE CONDUITE (ACES 489)

Public concerné

Toute personne appelée à utiliser un chariot de manutention automoteur à conducteur porté.

Pré requis

- Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées).
- Comprendre le français.

Durée

1 jour (7 heures) à 3 jours (21 heures) en fonction des catégories de chariots, du nombre et du niveau stagiaire.

Validation des acquis

- Evaluation théorique (sous forme de questionnaire sommatif) et pratique (sous forme d'évaluation de situation réelle sur chariot).
- Après avis favorable, attestation fournie en vue de la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite.

Horaires

08H00 – 12H00
13H30 – 16H30

Lieu de la formation

- Dans les locaux du client en intra.
- Site de l'OF selon calendrier.

Modalités d'inscription

Délai de 15 jours à un mois (intra).
Selon calendrier pour les inters,
Inscription possible selon respect des CGV sous 48 heures.

Tarifs

cf grille tarifaire – ou selon devis

Accessibilité

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Contacter la référente handicap au préalable.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Former pour la préparation à l'obtention de l'attestation de réussite pour la conduite en sécurité des chariots automoteurs, et ainsi valider les points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite (conformément au Cdt art. R4323-55 et 56 ainsi qu'à l'art.3 de l'arrêté du 02/12/1998).

OBJECTIFS DU STAGE

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Utiliser en sécurité un chariot à conducteur porté en respectant la réglementation en vigueur.
- Identifier son niveau d'autorisation quant à l'utilisation de ce chariot dans le cadre défini par son employeur.
- ❖ Vérifier l'aptitude à la conduite d'un ou des chariots de manutention à conducteur porté.
- ❖ Evaluer les connaissances et les savoir-faire permettant à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite.

CONTENU DE LA FORMATION

FORMATION THEORIQUE

- Connaissances générales.
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.
- Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories.
- Notions élémentaires de physique.
- Stabilité des chariots de manutention.
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté.
- Vérifications d'usage des chariots de manutention.

FORMATION PRATIQUE*

- Prise de poste et vérification.
- Conduite et manœuvres.
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance.

***Les candidats doivent disposer des EPI nécessaires :**

chaussures de sécurité, casque de chantier, gants et vêtement rétroréfléchissant.

Méthodes pédagogiques

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Organisation par ateliers pédagogiques.
- Plateau technique avec aire d'évolution.
- Matériel identique à celui utilisé en entreprise.
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie.

Contactez-nous

Emilie CLAYSAC

☎ 06.61.46.32.15

Référente handicap

✉ emilie@gascogneformation.fr